

# Reprise des accompagnements ambulatoires

Quelques  
restrictions



Pas d'accompagnement vers les hôpitaux. Par contre, l'accompagnement chez le praticien est possible (cabinet de médecin, kiné, logopède, thérapeute, etc.)

---

Pas d'accompagnement des personnes à risque.

---

Pas d'accompagnement avant 08h30 et après 16h30.

---

Port du masque et respect des mesures d'hygiène sont obligatoires sous peine d'interrompre l'accompagnement en cours.

---

Eviter des accompagnements de longues distances et privilégier les rencontres directement au lieu de rendez-vous. Si impossible, le trajet avec le bénéficiaire pourra se faire à condition de respecter les distances sociales

---

Veillez vous assurer que le bénéficiaire est en mesure de comprendre les règles d'hygiène et de les appliquer.



Les amis d'  
**Accompagner**